Communauté de communes
PLAINE NORD LOIRET

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2.RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE

03A.BAZOCHES-LES-GALLERANDES

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

Prescription du PLU	08/12/2015
Débat sur le PADD	20/09/2022

VERSION 01/12/2023

DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UMa - Zone urbaine mixte de centre-village ou de coeur de hameau
- Zone UMb - Zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- Zone UMc - Zone urbaine résidentielle
- Zone USai - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités artisanales et industrielles
- Zone USal - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités logistiques
- Zone USca - Zone urbaine spécialisée dédiée aux campings et hébergements de loisirs
- Zone USe - Zone urbaine dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone USF - Zone urbaine dédiée aux infrastructures ferroviaires et autoroutières
- Zone A - Zone agricole
- Zone AE - Zone agricole d'intégration d'éoliennes et d'aérogénérateurs
- Zone AEs - Zone agricole d'intégration de centrales photovoltaïques
- Zone N - Zone de protection des milieux naturels
- Zone Nj - Zone naturelle de protection des jardins de village
- Zone 1AUb - Zone à urbaniser mixte à dominante résidentielle
- Zone 1AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone 2AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs à long terme

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES

- Secteur d'aménagement soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Article R.151-6 CU)
- Secteur soumis à Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (Article L.151-41 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "patrimoine" (Article R.151-7 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "protection et valorisation des continuités écologiques" (Article L.151-6-2 CU)
- Secteur spécifique de hauteur restreinte (Article R.151-39 CU)
- Secteur avec Taille Minimale des Logements (Article L.151-14 CU)
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées - STECAL (Article L.151-13 CU)
- Emplacement réservé (Articles L151-41 et suivants du Code Urbanisme)
- Espace boisé protégé (Article R.151-43 5°CU)
- Mare ou Zone humide protégée (Article L.151-23 CU)
- Secteur de constructibilité interdite liée à l'existence de risques technologiques (Article R.151-31 2° CU)
- Secteur de constructibilité limitée liée à des problématiques de risques et d'hygiène (Article R.151-34 1° CU)
- Secteur de constructibilité encadrée liée à l'existence de risques naturels (Article R.151-34 1° CU)
- Ligne d'implantation alternative des constructions (Article L.151-17 Code Urbanisme)
- Itinéraire pédestre ou cyclable à conserver ou à créer (Article L.151-38 Code Urbanisme)
- Haie ou alignement d'arbres protégés (ArticleL 151-23 Code Urbanisme)
- Bâtiment en zone agricole dont le changement de destination est autorisé (Article L.151-11 2° CU)
- Bâti d'intérêt patrimonial protégé (Article L.151-19 Code Urbanisme)
- Arbre remarquable protégé (Article L.151-23 Code Urbanisme)

ELEMENTS D'INFORMATION

- Bâtiment agricole
- Cimetiere
- Autre

Fond de plan Cadastre informatisé (traits et parcelles) : Etalab OVPIF - en date du 20/04/2023

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO	INTITULE ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (m²)
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

PLAN GLOBAL DE LA COMMUNE
Echelle : 1/10000ème

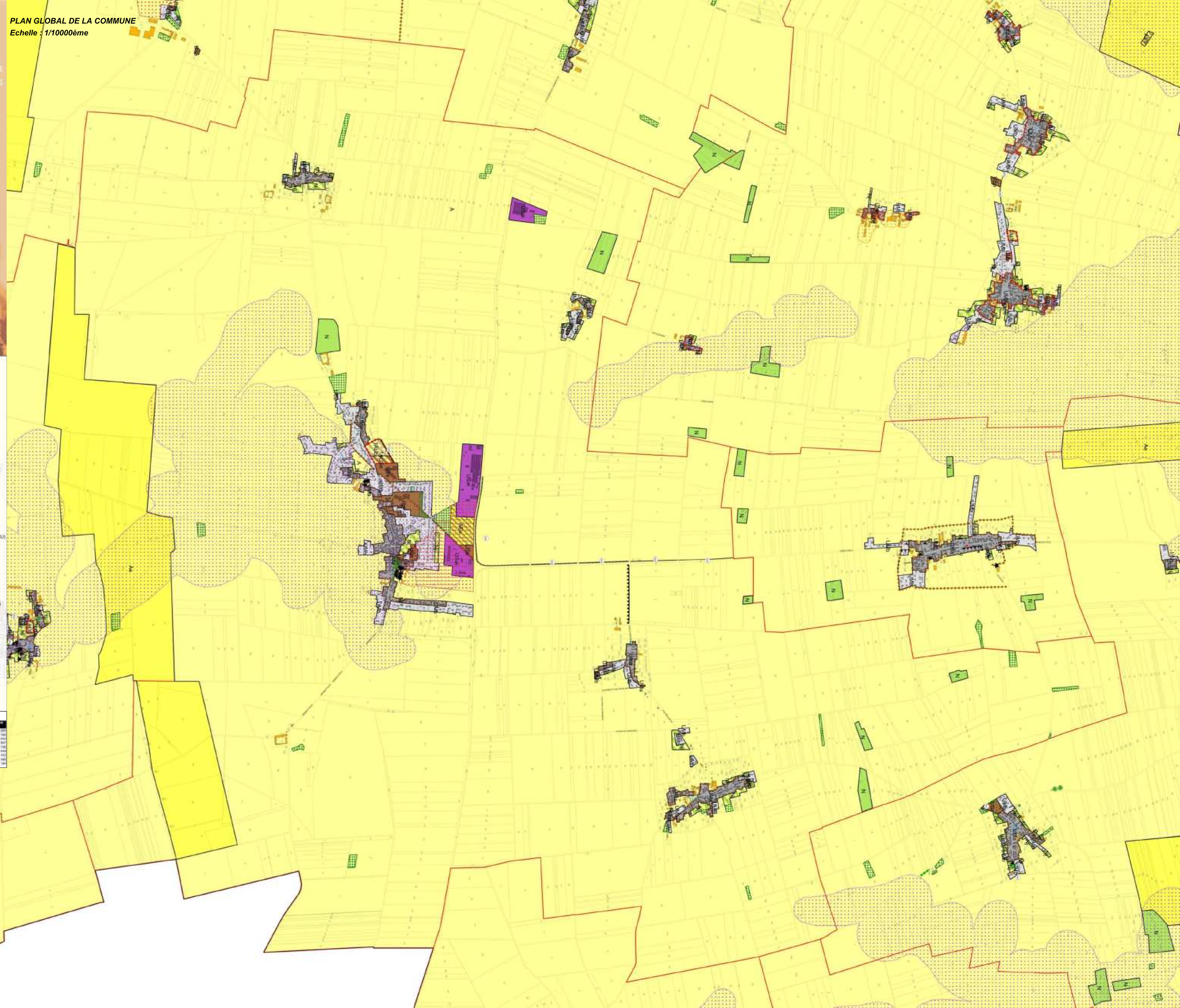

Communauté de communes
PLAINE NORD LOIRET

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2.RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE

03B.BAZOCHES-LES-GALLERANDES

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

Prescription du PLU	06/12/2017
Débat sur le PADD	20/03/2022

VERSION 01/12/2023

DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UMa - Zone urbaine mixte de centre-village ou de coeur de hameau
- Zone UMb - Zone urbaine mixte à dominante résidentiele
- Zone UHc - Zone urbaine résidentielle
- Zone USai - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités artisanales et industrielles
- Zone USai - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités logistiques
- Zone USca - Zone urbaine spécialisée dédiée aux campings et hébergements de loisirs
- Zone USe - Zone urbaine dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone USf - Zone urbaine dédiée aux infrastructures ferroviaires et autoroutières
- Zone A - Zone agricole
- Zone AE - Zone agricole d'intégration d'éoliennes et d'aérogénérateurs
- Zone AEs - Zone agricole d'intégration de centrales photovoltaïques
- Zone N - Zone de protection des milieux naturels
- Zone Nj - Zone naturelle de protection des jardins de village
- Zone 1AUb - Zone à urbaniser mixte à dominante résidentielle
- Zone 1AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone 2AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs à long terme

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES

- Secteur d'aménagement soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Article R.151-6 CU)
- Secteur soumis à Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (Article L.151-41 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "patrimoine" (Article R.151-7 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "protection et valorisation des continuités écologiques" (Article L.151-6-2 CU)
- Secteur spécifique de hauteur restreinte (Article R.151-39 CU)
- Secteur avec Taille Minimale des Logements (Article L.151-14 CU)
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées - STECAL (Article L.151-13 CU)
- Emplacement réservé (Articles L151-41 et suivants du Code Urbanisme)
- Espace boisé protégé (Article R.151-43 5°CU)
- Mare ou Zone humide protégée (Article L.151-23 CU)
- Secteur de constructibilité interdite liée à l'existence de risques technologiques (Article R.151-31 2° CU)
- Secteur de constructibilité limitée liée à des problématiques de risques et d'hygiène (Article R.151-34 1° CU)
- Secteur de constructibilité encadrée liée à l'existence de risques naturels (Article R.151-34 1° CU)
- Ligne d'implantation alternative des constructions (Article L.151-17 Code Urbanisme)
- Itinéraire pédestre ou cyclable à conserver ou à créer (Article L.151-38 Code Urbanisme)
- Haie ou alignement d'arbres protégés (Articles L.151-23 Code Urbanisme)
- Bâtiment en zone agricole dont le changement de destination est autorisé (Article L.151-11 2° CU)
- Bâti d'intérêt patrimonial protégé (Article L.151-19 Code Urbanisme)
- Arbre remarquable protégé (Article L.151-23 Code Urbanisme)

ELEMENTS D'INFORMATION

- Bâtiment agricole
- Cimetière
- Autre

Fond de Plan Cadastral Informatisé (bâti et parcellaire) - Etalab DGFIP - en date du 20/04/2023

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO	INTITULE ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (m²)
1E1	Création d'une piste cyclable le long de la RD127 - tronçon 1	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	800
1E2	Création d'une piste cyclable le long de la RD127 - tronçon 2	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	700
1E3	Création d'une piste cyclable le long de la RD127 - tronçon 3	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	2 000
1E4	Création d'une piste cyclable le long de la RD127 - tronçon 4	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	1 807
1E5	Création d'une piste cyclable le long de la RD127 - tronçon 5 et RD97	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	5 700
1E6	Création d'une piste cyclable le long de la rue de la Fontaine	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	1 948
1E7	Extension du cimetière	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	1 422
1E8	Création d'un parking	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	940
1E9	Création d'une voie de desserte d'une zone à urbaniser	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	1 140

LA BRIERE
Echelle : 1/1000ème

LES ONZE MINES
Echelle : 1/2000ème

GUEUDREVILLE
Echelle : 1/1500ème

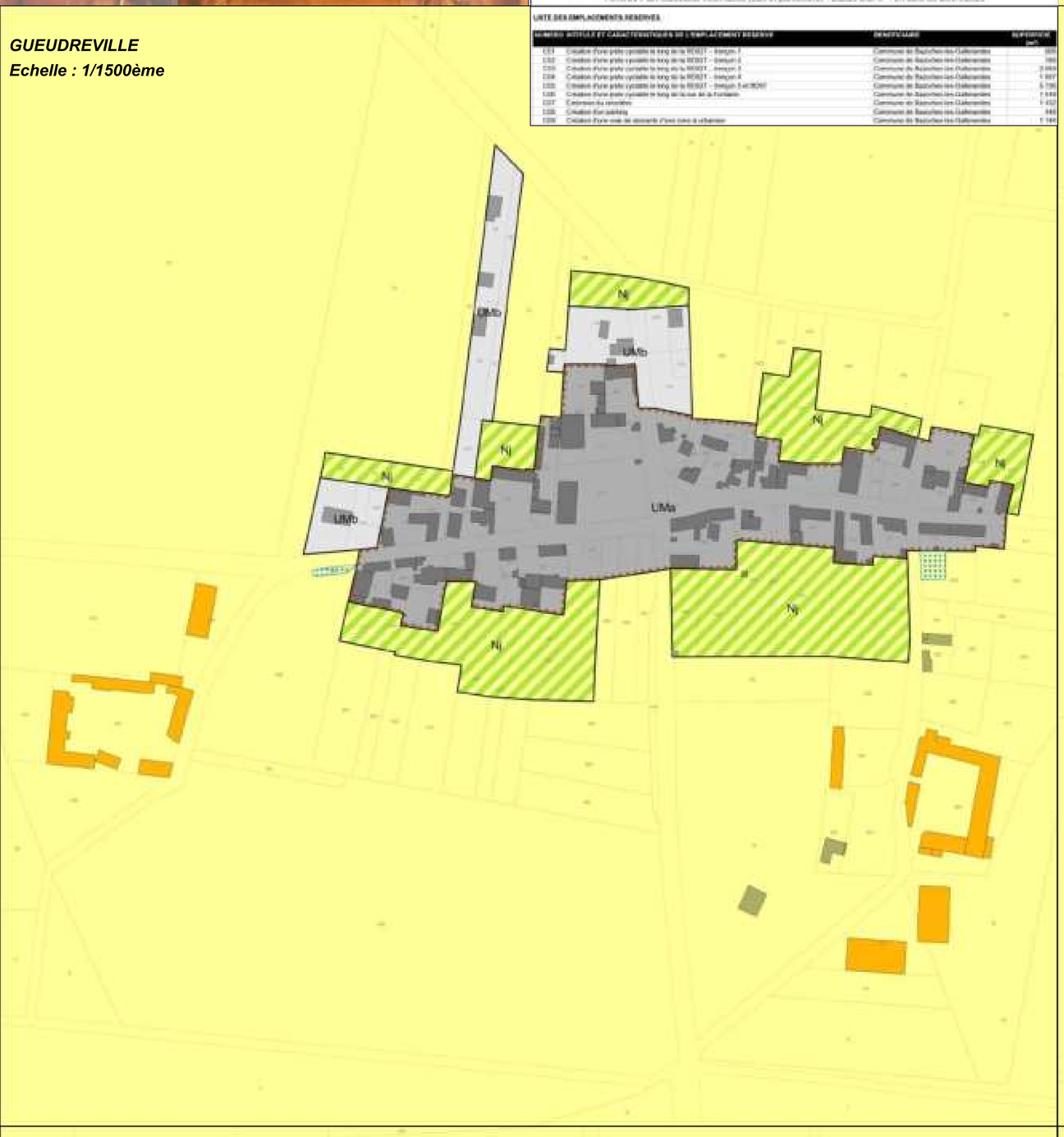

STAS
Echelle : 1/1500ème

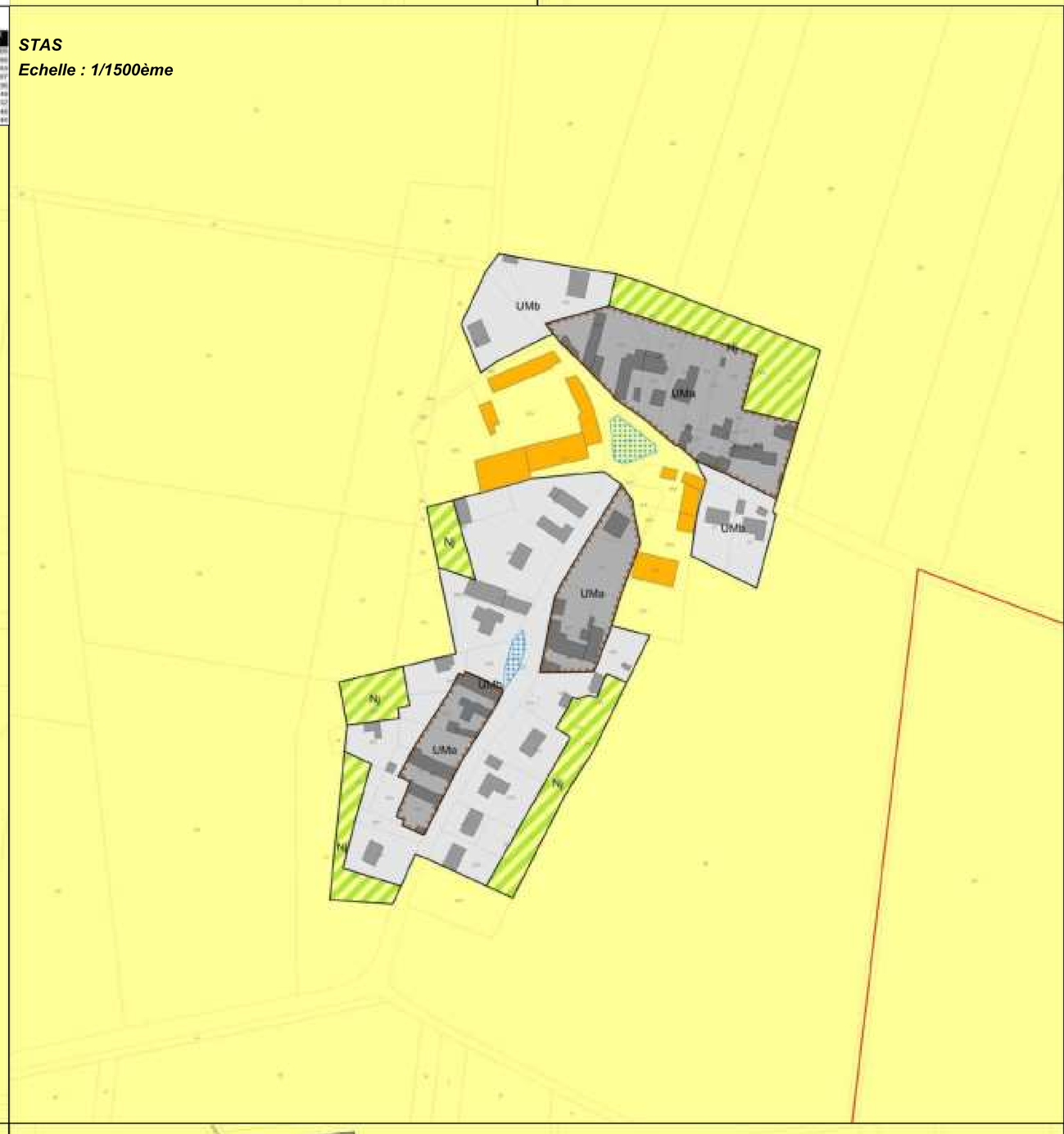

FRESNAY L'AUBRY
Echelle : 1/1500ème

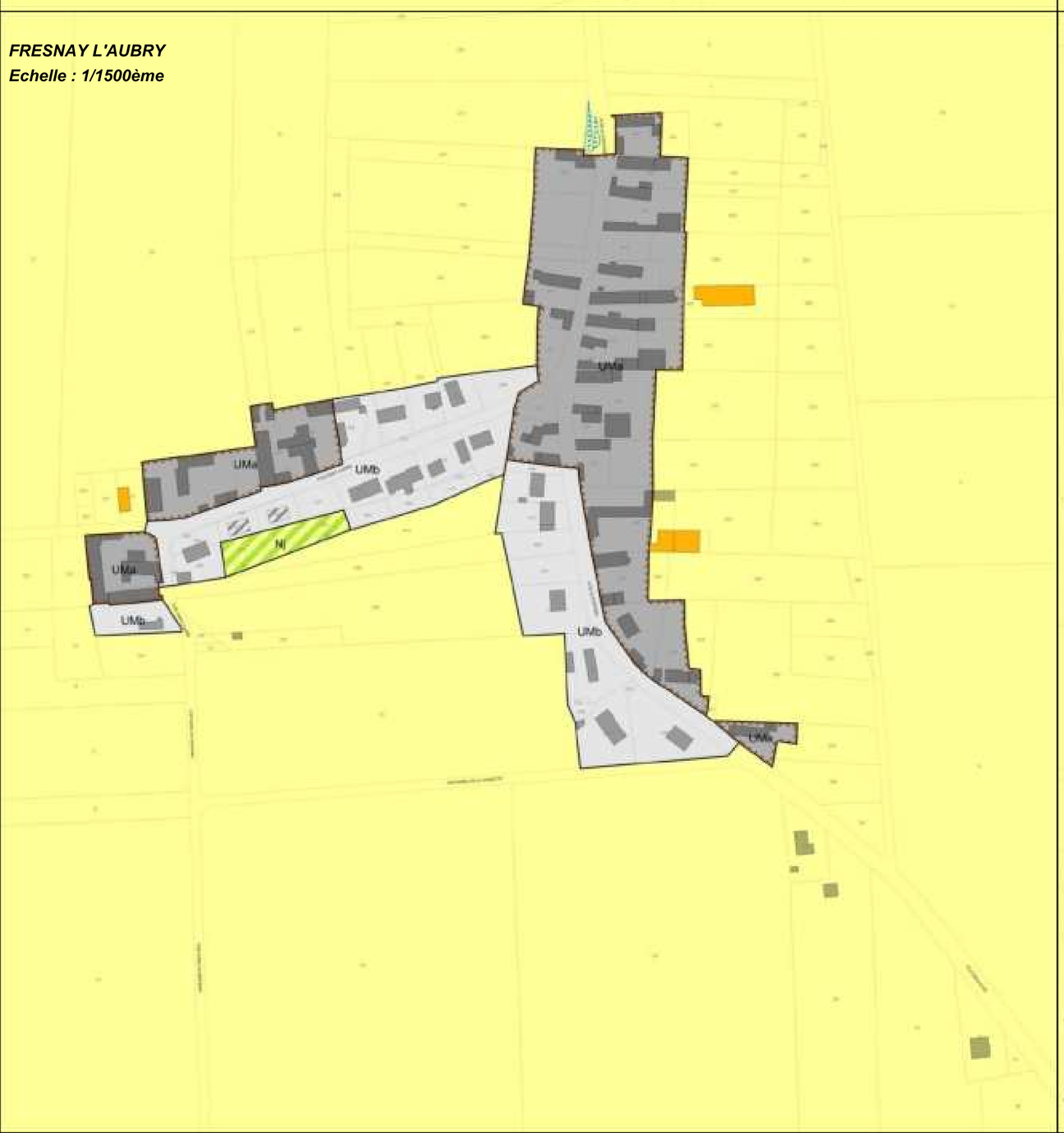

IZY
Echelle : 1/2000ème

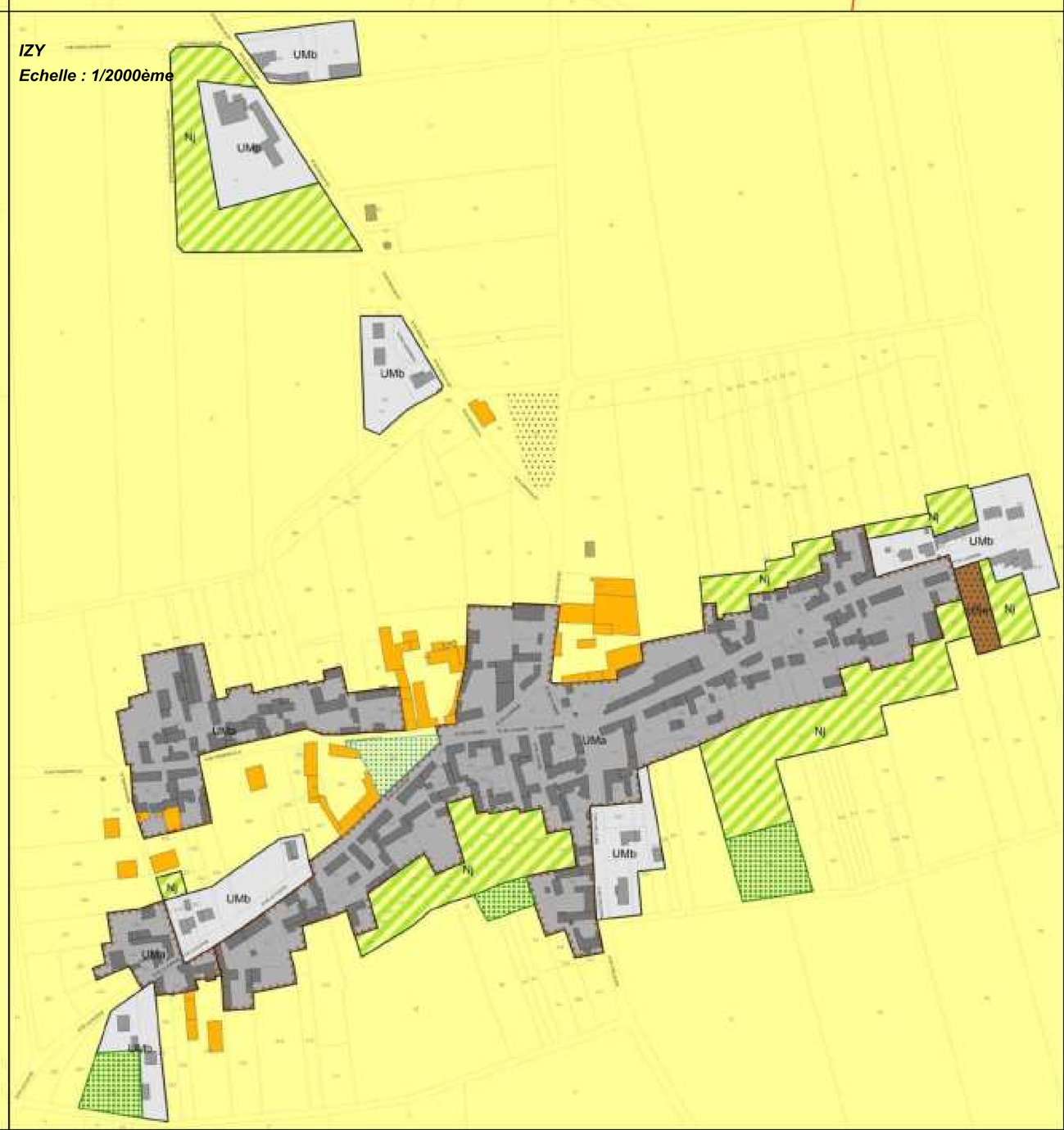

CHEF-LIEU
Echelle : 1/2000ème

DELIMITATION DU TERRITOIRE EN ZONES

- Zone UMa - Zone urbaine mixte de centre-village ou de coeur de hameau
- Zone UMb - Zone urbaine mixte à dominante résidentielle
- Zone UMc - Zone urbaine résidentielle
- Zone USai - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités artisanales et industrielles
- Zone USal - Zone urbaine spécialisée dédiée aux activités logistiques
- Zone USca - Zone urbaine spécialisée dédiée aux campings et hébergements de loisirs
- Zone USe - Zone urbaine dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone USf - Zone urbaine dédiée aux infrastructures ferroviaires et autoroutières
- Zone A - Zone agricole
- Zone AE - Zone agricole d'intégration d'éoliennes et d'aérogénérateurs
- Zone AEs - Zone agricole d'intégration de centrales photovoltaïques
- Zone N - Zone de protection des milieux naturels
- Zone Nj - Zone naturelle de protection des jardins de village
- Zone 1AUb - Zone à urbaniser mixte à dominante résidentielle
- Zone 1AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs
- Zone 2AUSe - Zone à urbaniser dédiée aux équipements publics et collectifs à long terme

PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES SPECIFIQUES

- Secteur d'aménagement soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (Article R.151-6 CU)
- Secteur soumis à Périmètre d'Attente de Projet d'Aménagement Global (Article L.151-41 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "patrimoine" (Article R.151-7 CU)
- Secteur soumis à OAP thématique "protection et valorisation des continuités écologiques" (Article L.151-6-2 CU)
- Secteur spécifique de hauteur restreinte (Article R.151-39 CU)
- Secteur avec Taille Minimale des Logements (Article L.151-14 CU)
- Secteur de Taille et de Capacité Limitées - STECAL (Article L.151-13 CU)
- Emplacement réservé (Articles L151-41 et suivants du Code Urbanisme)
- Espace boisé protégé (Article R.151-43 5°CU)
- Mare ou Zone humide protégée (Article L.151-23 CU)
- Secteur de constructibilité interdite liée à l'existence de risques technologiques (Article R.151-31 2° CU)
- Secteur de constructibilité limitée liée à des problématiques de risques et d'hygiène (Article R.151-34 1° CU)
- Secteur de constructibilité encadrée liée à l'existence de risques naturels (Article R.151-34 1° CU)
- Ligne d'implantation alternative des constructions (Article L.151-17 Code Urbanisme)
- Itinéraire pédestre ou cyclable à conserver ou à créer (Article L.151-38 Code Urbanisme)
- Haie ou alignement d'arbres protégés (Article L.151-23 Code Urbanisme)
- Bâtiment en zone agricole dont le changement de destination est autorisé (Article L.151-11 2° CU)
- Bâti d'intérêt patrimonial protégé (Article L.151-19 Code Urbanisme)
- Arbre remarquable protégé (Article L.151-23 Code Urbanisme)

ELEMENTS D'INFORMATION

- Bâtiment agricole
- Cimetière
- Autre

Fond de Plan Cadastral informatisé (DGI et parcellaire) - Edition DGFIP - en date du 20/04/2023

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

NUMERO INTITULE ET CARACTERISTIQUES DE L'EMPLACEMENT RESERVE	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE (m²)
CE1 - Création d'une piste cyclable le long de la RD927 - tronçon 1	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	800
CE2 - Création d'une piste cyclable le long de la RD927 - tronçon 2	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	500
CE3 - Création d'une piste cyclable le long de la RD927 - tronçon 3	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	2 500
CE4 - Création d'une piste cyclable le long de la RD927 - tronçon 4	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	1 850
CE5 - Création d'une piste cyclable le long de la RD927 - tronçon 5 et RD97	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	3 150
CE6 - Création d'une piste cyclable le long de la rue de la Fontaine	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	1 500
CE7 - Extension du cimetière	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	1 450
CE8 - Création d'un parking	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	400
CE9 - Création d'une voie de desserte d'une zone à urbaniser	Commune de Bazoches-les-Gallerandes	1 100

Communauté de communes
PLAINE NORD LOIRET

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.2.RÈGLEMENT - PIÈCE GRAPHIQUE

03c.BAZOCHES-LES-GALLERANDES

DOCUMENT DE TRAVAIL PROVISOIRE

Prescription du PLU	06/12/2018
Débat sur le PADD	20/03/2023

VERSION 01/12/2023